


DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES
MAIRIE de JULLAN
Code postal : 65290
Téléphone : 05 62 32 06 00
Fax : 05 62 32 97 15
E-mail : commune@juillan.fr



2025/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 
ID : 065-216502351-20250224-CCASDCM202501-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 FEVRIER 2025

Présents : M. F. SAYOUS, Mmes M. CASSAN, B. HERAUT-PEMARQUE, V. LANUSSE, S. HARAMBAT, J. LORENTE, C. SEGUEMBILLE, M. CASSOU, T. CHAPALAIN, MM R. PAULY, P MANZI, P. CASSOURET
Mme BERSIA

Excusés : Mmes G. CASSAN, E. MANZI, S. GONZALEZ GOMEZ

Secrétaire de séance : Mme J. LORENTE

Date de Convocation : le 08 février 2025

Date de publication : le - 5 MARS 2025

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024

Vu le Compte Financier Unique 2024

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 924,89 €	- €	- €	14 510,75 €	15 400,00 €
Opérations exercice	14 510,75 €	15 400,00 €				3 924,89 €
Total	14 510,75 €	19 324,89 €	- €	- €	14 510,75 €	19 324,89 €
Résultats de clôture		4 814,14 €		- €		
Reste à réaliser				-		
Total cumulé	14 510,75 €	19 324,89 €			14 510,75 €	19 324,89 €
Résultat définitif		4 814,14 €				4 814,14 €

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme Magali CASSAN, Vice-Présidente, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.
Le Président, Fabrice SAYOUS.




DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES
MAIRIE de JUILLAN
Code postal : 65290
Téléphone : 05 62 32 06 00
Fax : 05 62 32 97 15
E-mail : commune@juillan.fr



2025/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 
ID : 065-216502351-20250224-CCASDCM202502-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 FEVRIER 2025

Présents : M. F. SAYOUS, Mmes M. CASSAN, B. HERAUT-PEMARQUE, V. LANUSSE, S. HARAMBAT, J. LORENTE, C. SEGUEMBILLE, M. CASSOU, T. CHAPALAIN, MM R. PAULY, P MANZI, P. CASSOURET
Mme BERSIA

Excusés : Mmes G. CASSAN, E. MANZI, S. GONZALEZ GOMEZ

Secrétaire de séance : Mme J. LORENTE

Date de Convocation : le 08 février 2025

Date de publication : le - 5 MARS 2025

OBJET : Affectation des résultats 2024

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023	889,25 €
Résultats antérieurs cumulés	3 924,89 €
(4+5)- Résultat cumulé avant affectation	4 814,14 €

Affectation et inscription au budget 2024 :

(1+2+3+4+5)- Résultats cumulés à affecter : 4 814,14 €

Résultat de fonctionnement capitalisé : art 1068 - recette	- €
Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : art 002 - recette	4 814,14 €

Pour extrait certifié conforme.
Le Président, Fabrice SAYOUS.



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES
MAIRIE de JUILLAN
Code postal : 65290
Téléphone : 05 62 32 06 00
Fax : 05 62 32 97 15
E-mail : commune@juillan.fr



2025/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 065-216502351-20250224-CCASDCM202503-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 FEVRIER 2025

Présents : M. F. SAYOUS, Mmes M. CASSAN, B. HERAUT-PEMARQUE, V. LANUSSE, S. HARAMBAT, J. LORENTE, C. SEGUEMBILLE, M. CASSOU, T. CHAPALAIN, MM R. PAULY, P MANZI, P. CASSOURET
Mme BERSIA

Excusés : Mmes G. CASSAN, E. MANZI, S. GONZALEZ GOMEZ

Secrétaire de séance : Mme J. LORENTE

Date de Convocation : le 08 février 2025

Date de publication : le - 5 MARS 2025

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale a introduit diverses mesures dans un contexte de transparence financière des collectivités locales.

L'article 11 impose la tenue d'un débat au Conseil d'administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant son examen, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui sert à l'introduction à ce débat.

Sur présentation de la vice-présidente qui expose le rapport sur les orientations budgétaires 2025 (ci-après), rapport donnant lieu à débat

Le Rapport d'Orientations Budgétaires

Dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), les CCAS des communes de plus de 3.500 habitants sont concernés par la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.). Ce débat, qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, doit, en outre, faire l'objet d'une délibération spécifique sur le rapport présenté. Le budget 2025 du CCAS est destiné à poser les bases de l'action sociale, en faveur des populations les plus vulnérables. Il doit répondre aux besoins de la population et anticiper les évolutions futures.

Ainsi, les principales orientations budgétaires du CCAS pour 2025, développées dans le corps de ce document, sont les suivantes :

- Soutenir les publics en situation de vulnérabilité en développant des actions de proximité.
- Faciliter la continuité des parcours : accès aux droits, logement, insertion sociale et professionnelle
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion
- Soutenir les publics en situation de vulnérabilité en les accompagnant avec des aides financières, des aides alimentaires
- Prévenir le « bien-vieillir »

Le présent rapport a pour but de présenter les éléments utiles à la réflexion, en vue du vote du Budget 2025.

I - Eléments socio démographiques

➤ Population

4 116 habitants source INSEE 1^{er}/01/2025

Population prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2025 mais calculée en se référant à l'année milieu des 5 années écoulées soit le 1^{er} janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

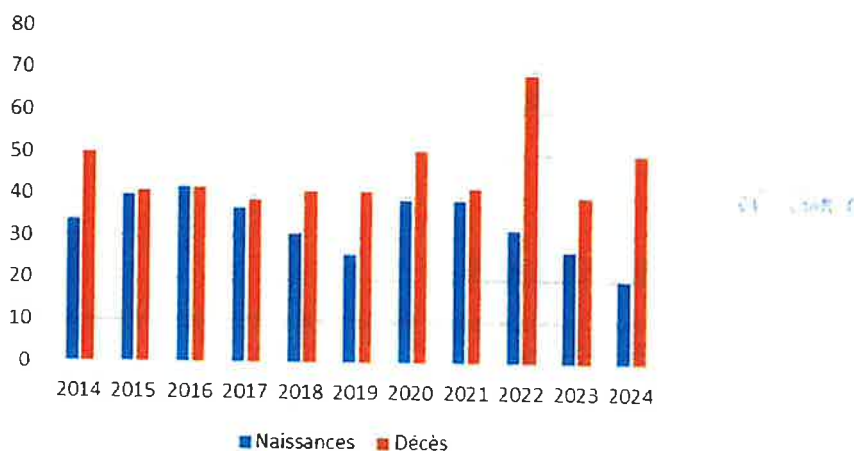
ID : 065-216502351-20250224-CCASDCM202503-DE



➤ Evolution démographique

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Naissances	34	40	42	37	31	26	39	39	32	27	20
Décès	50	41	42	39	41	41	51	42	69	40	50

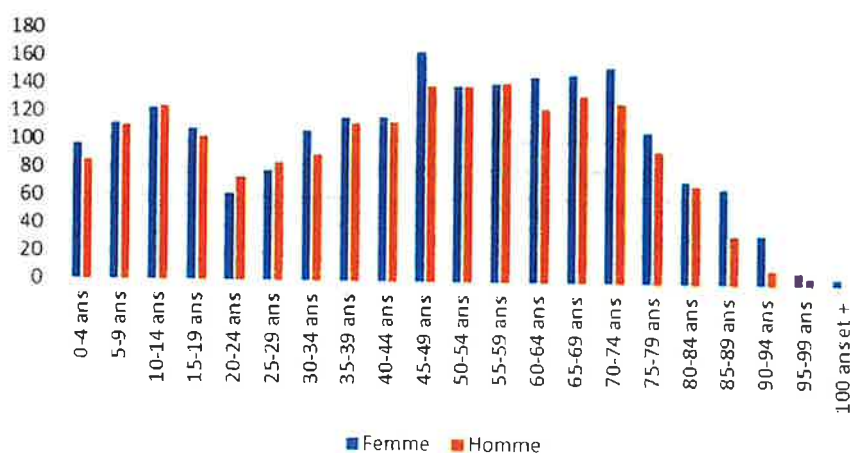
Naissances et Décès



Le nombre de naissance sur la commune tend à diminuer depuis 3 à 4 ans
Le nombre de décès augmente. Cette hausse résulte du vieillissement de la population. En effet, les générations sont de tailles inégales et les plus anciennes deviennent plus nombreuses.

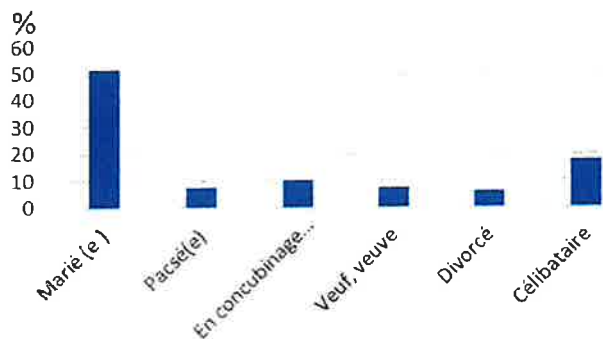
➤ Répartition par tranche d'âge

Répartition selon l'âge



La tranche d'âge la plus importante est la tranche des 45 à 49 ans avec 165 femmes et 140 hommes pour un total de 305 personnes, soit environ 8 % de la population.

Famille



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 065-216502351-20250224-CCASDCM202503-DE

Le modèle couple marié reste le plus représenté.

➤ **Enfance, Famille, Jeunesse :**

➤ ***Scolarité :***

Deux écoles primaires dont une privée :

Ecole primaire publique : 122 enfants en maternelle et 165 enfants en élémentaire

Ecole privée « St Pierre » : 32 enfants en maternelle (8 juillanais) et 53 enfants en élémentaire (35 juillanais)

➤ ***Les modes de garde pour la petite enfance :***

16 assistantes maternelles agréées sur la commune pour une capacité d'accueil d'environ 53 places.

4 micro-crèches : 2 micro-crèches privées les Libellules et les Petits Chaperons Rouges et 2 micro-crèches communales gérées par l'ADMR dans le cadre d'une concession de service, les Loup'ing et les Ouistitis qui ont un agrément de 12 berceaux pour chaque structure

1 MAM Les Ptits Potes qui a un agrément de berceaux

➤ ***Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) :***

➤ ***Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :***

➤ **La santé et l'accès aux soins**

Début septembre 2021, la commune a ouvert un Centre Municipal de Santé avec, à ce jour, 4 médecins et des médecins remplaçants.

Cette structure a permis à bon nombre de juillanais de retrouver un médecin traitant.

Au vu de la forte demande liée au départ à la retraite d'un bon nombre de médecins aux alentours de la commune, notre centre de santé a été réouvert, début d'année, aux personnes extérieures à la commune.

Sur la commune de Juillan, 19 000 patients ont été reçus au centre de santé sur l'année 2024 dont 3 500 référencés au centre de santé de Juillan.

II - Rôle d'un CCAS :

Doté d'une mission générale de prévention et de développement sociale locale dans la commune, le CCAS mène différentes activités légales et volontaristes orientées naturellement vers les populations plus précaires et vulnérables mais qui s'étendent au-delà, à l'ensemble des citoyens.

Le Centre Communal d'Action Sociale anime à l'échelle du territoire communal, une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées. Il met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus et il assure ses missions obligatoires, définies par la loi, et des missions facultatives arrêtées par son conseil d'administration.

1 - MISSIONS OBLIGATOIRES Aides sociales

Le CCAS participe à l'instruction :

- des demandes d'aide sociale, d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), d'Allocation aux Adultes Handicapés (A.A.H.), d'aide-ménagère, d'allocation d'Hébergement en établissement pour les personnes

âgées et handicapées, avec transmission des dossiers, pour instruction, Départemental).

En 2024 : 6 dossiers instruits en aide sociale avec prise en charge frais a

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 065-216502351-20250224-CCASDCM202503-DE

- des dossiers d'obligations alimentaires. Le CCAS participe à l'instruction des dossiers d'obligations alimentaires qui apparaissent le plus souvent au moment du placement en maison de retraite des parents.
- Gestion du fichier des personnes vulnérables. Les personnes concernées doivent elles-mêmes demander leur inscription sur ce fichier.
- Domiciliation pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation leur permet d'avoir une adresse pour recevoir du courrier et accéder à des droits et prestations. La domiciliation est accordée pour un 1 an renouvelable. :
 - 1 domiciliation

2 - MISSIONS facultatives

L'action sociale facultative développée par les communes se distingue de l'aide sociale légale (essentiellement gérée par le Conseil Départemental) en cela qu'elle ne constitue pas un droit « automatique ». Elle est délivrée en sus des aides sociales légales et est à la discrétion des communes.

- **Aides financières aux familles**

En 2024, 4 dossiers instruits en aide aux familles.

- **Animations aux séniors**

- ✓ **Les ateliers d'activité physique adapté pour les séniors**

Ateliers encadrés par l'Association Sielbleu

Les objectifs poursuivis à travers les APA proposées sont :

- Prévention des effets du vieillissement, des chutes, de la solitude / isolement, des maladies chroniques consécutives au déconditionnement.
- Optimisation des capacités motrices, de l'autonomie, de la qualité de vie : bien-être, relations sociales, confiance en soi, de la participation sociale, des capacités cognitives et mnésiques

- ✓ **Repas Intergénérationnels**

Tous les premiers lundis du mois, la commune propose à ses aînés, moyenne la somme de 6 € de partager un repas avec les élèves de l'école primaire de Juillan. Le dispositif, testé depuis quelques mois, vise à lutter contre l'isolement des seniors et développe les échanges entre les différentes générations.

- ✓ **Les Mercredis en Balade et sorties à la journée**

Ces sorties sont l'occasion de partager et d'échanger. Elles contribuent à rompre l'isolement de personnes trop souvent seules, isolées.

- ✓ **La Journée GUINGUETTE du CCAS**

Cette journée a permis de recréer du lien social autour d'une animation conviviale et champêtre.

- **Santé**

Mutuelle communale : proposer une offre de mutuelle santé « dite communale » aux tarifs plus avantageux.

III – VOLET FINANCIER

Rétrospectives 2024

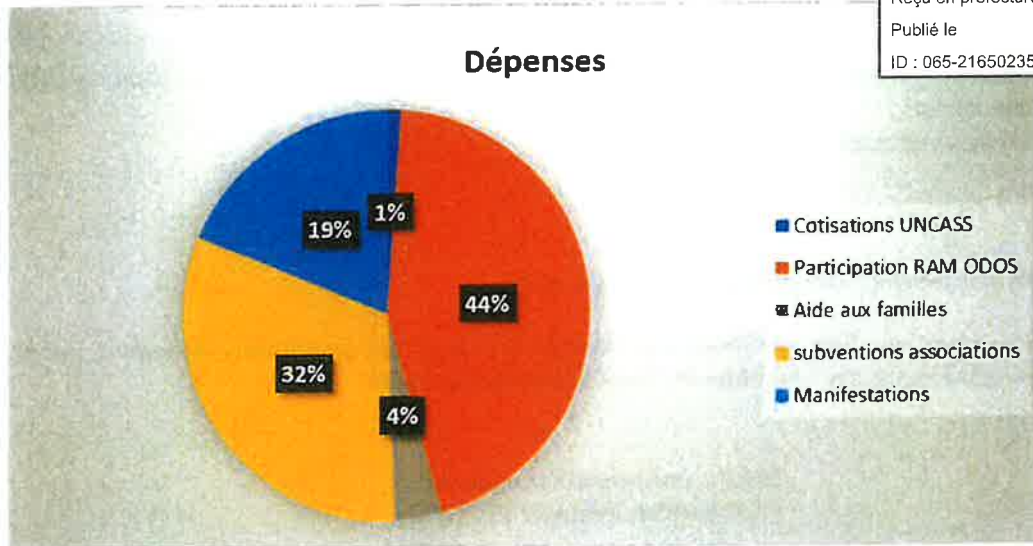
Dépenses :

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

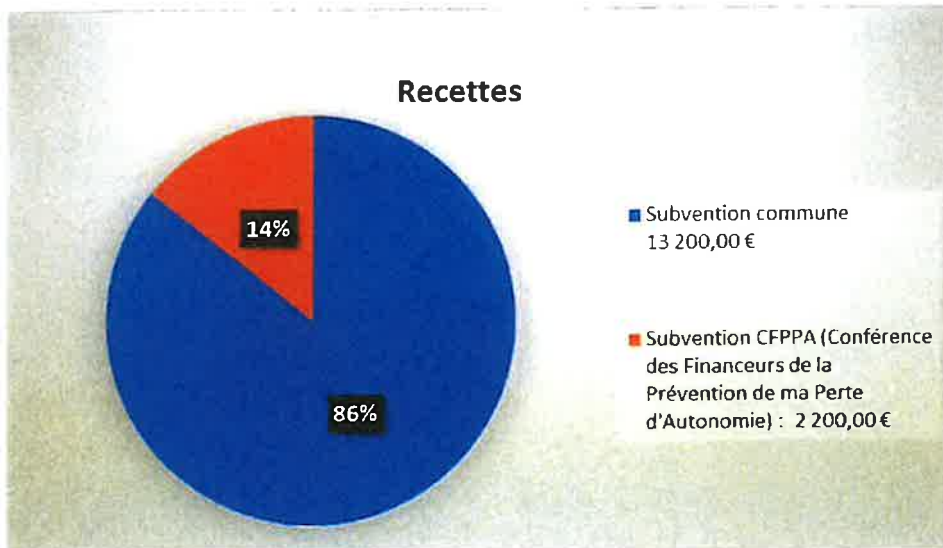
Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 065-216502351-20250224-CCASDCM202503-DE



Recettes :



IV - LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2025

Pour 2025, le CCAS affirme sa volonté de maintenir un certain niveau de services à destination des populations, également du contexte économique et social.

- Continuer le rapprochement systématique avec les organismes sociaux, scolaires et extra-scolaires
- Faire que le CCAS soit un lieu privilégié d'écoute, d'échanges, de conseil social aux juillanais
- Développer une communication pour encourager les familles en détresse à se faire connaître.
- Privilégier l'aide sociale aux familles en difficultés dans la vie courante.
- Maintenir l'aide aux associations caritatives

- Poursuivre les actions 2024 :
 - ✓ Mise en place d'une navette gratuite pour le marché
 - ✓ Organisation du repas des aînés (géré par la commune)
 - ✓ Sorties culturelles en mini bus « mercredi en balade »
 - ✓ Sortie culturelle sur une journée
 - ✓ Ateliers en partenariat avec l'association Siel Bleu : sport adapté
 - ✓ Organisation animation type « Guingette »,
 - ✓ Repas intergénérationnel Les lundis à la cantine afin de recréer du lien social

- Développer les actions 2025 :
 - ✓ Sécurité routière pour les séniors

- ✓ Création d'une bibliothèque
- ✓ Après-midis créatifs : couture, tricot, bricolage, cuisine et é
- ✓ Ateliers du rire : éliminer le stress, oublier les inquiétudes, améliorer la qualité du sommeil, lutter contre la douleur et renforcer notre système immunitaire
- ✓ Séniors et animaux

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 065-216502351-20250224-CCASDCM202503-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'Unanimité :

- *Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du CCAS sur la base du rapport sur les orientations budgétaires présenté par Mme la Vice-Présidente du CCAS*

**Pour extrait certifié conforme.
Le Président, Fabrice SAYOUS**

